

Marseille, le 27 mars 2013

**Conférence annuelle des présidents
Conseil scientifique (CS)
Commissions scientifiques sectorielles (CSS)
Commissions de gestion de la recherche et de ses applications (CGRA)**

Relevé de conclusions

Réunion tenue au siège de l'IRD à Marseille, le 17 janvier de 10h à 17h.

Participants des CSS, CGRA et du CS : Jean-François AGNÈSE (CSS3), Nicolas ARNAUD (CSS1), Jean GUILLARD (CGRA1), Isabelle HENRY (CGRA2), Claudio LAZZARI (CSS2), Gilles PISON (CS, l'après-midi), Mireille RAZAFINDRAKOTO (CSS4)

Participants de la Mission de l'Évaluation scientifique (MES) : Ouidir BENABDERRAHMANE, Anne COUDRAIN

Participants *pro parte* de la direction de l'IRD : Michel LAURENT, Président de l'IRD et Bernard DREYFUS, Directeur général délégué à la Science (DGDS)

*Agir avec le Sud
Acting with the South*

www.ird.fr

Ce relevé de conclusion rassemble les conclusions des débats sur les points de l'ordre du jour (cf. en annexe) selon l'ordre suivant :

- I. Éléments transversaux d'évaluation individuelle (critères, gestion des conflits d'intérêts et confidentialité)
- II. Concours chercheurs
- III. Examen d'activité périodique des ingénieurs et techniciens par les commissions
- IV. Appréciation du rapport d'activité biennal des chercheurs
- V. Avancement de grade des chercheurs
- VI. Eméritat
- VII. Entités de recherche et Laboratoires mixtes internationaux

En remarque préliminaire, l'ensemble des participants a exprimé l'intérêt de cette réunion et sa satisfaction de la bonne tenue des débats constructifs dans un cadre d'objectifs partagés en regard des missions de l'institut.

I. Eléments transversaux d'évaluation individuelle

En 2012, un règlement intérieur des commissions a été élaboré à l'occasion du nouveau mandat 2012-2016. Il précise que les commissions ont à exprimer les critères sur lesquels elles fondent leurs avis et à préciser leur gestion des cas de conflit d'intérêt. Ces éléments sont rassemblés dans les comptes rendus des sessions de 2012.

Les échanges de la réunion du 17 janvier ont porté sur le besoin de synthèse et de communication plus large de ces éléments. En effet, si pour les concours chercheurs, les candidats ont accès à l'information, via un guide, aux missions de chercheur dans le cadre des missions de l'IRD et aux critères d'évaluation des concours, pour d'autres processus, tels l'évaluation biennale ou l'avancement, l'information n'est pas explicite. Les présidents des commissions recommandent de guider plus explicitement les chercheurs sur les attendus.

La MES travaillera en concertation avec DGDS, Mission de géostratégie et Ressources humaines pour accroître l'accès à l'information sur les critères d'évaluation et la gestion des conflits d'intérêts.

Les présidents de commission ont échangé sur la **confidentialité** des discussions des commissions, confidentialité qui garantit la collégialité de leurs travaux. Une règle commune d'application est : lorsqu'elles se trouvent sollicitées par des candidats, elles leur font des réponses circonspectes et sur leur seul dossier et par la seule voix de leur président.

II. Concours chercheurs

Les échanges de la réunion du 17 janvier ont porté sur les concours de 2012 et de 2013, sur les postes profilés, et sur les propositions d'amélioration.

En 2012, il y avait 36 postes dont 15 de DR2 et 21 de CR2. Le nombre de candidats admis à concourir était de 400. Le nombre de postes profilés était de 3 en DR2 (soit 20%) et 11 en CR2 (soit 52%). Deux postes de DR2 profilés n'ont pas été pourvus, un en CSS1 et un en CSS4. Ces postes ont été reportés sur les concours généraux de CSS2 et de CSS3. La CSS1 regrette que son travail difficile sur un poste à vivier très faible qui lui était imposé se soit soldé par la disparition de ce poste non pourvu. Un poste de CR2 profilé en CSS2 n'a pas été pourvu et a été reporté au concours général de CSS2. Plusieurs commissions regrettent le faible nombre ou l'absence de concours de CR1 malgré une demande récurrente de repyramidage des postes mis au concours.

En 2013, il y a 27 postes ouverts à concours dont 13 DR2 et 3 CR1 et 11 CR2. Le nombre de postes profilés est de 4 en DR2 (soit 31%) et 6 en CR (soit 43%).

Concernant la **diffusion des résultats de l'admissibilité**, seule la liste par ordre alphabétique est diffusée sur le site web de l'IRD. Les présidents de commission demandent que soit diffusée la liste par ordre de mérite sur le site web IRD, et ce, dans les premières heures ouvrées après la délibération de chaque concours. Certaines commissions ont créé des sites web et diffusent les résultats à la fois rapidement et par ordre de mérite. Ceci a fait débat pour des raisons institutionnelles et d'équité. La MES a précisé que la liste des admissibles constitue une décision des commissions : un admis au concours est nécessairement d'abord un admissible. Par contre, l'ordre de mérite, du fait du double processus avec jury d'admissibilité puis jury d'admission n'est en revanche que consultatif.

La MES s'assure auprès des services concernés d'un affichage rapide pour tous les concours et instruit le dossier d'une diffusion de la liste par ordre de mérite.

Concernant, le processus d'**admission**, les présidents de commissions demandent, en vue d'amélioration continue, que leur soit transmis un rapport du jury d'admission donnant, à l'instar des jurys d'admissibilités, des éléments généraux sur les critères pris en compte, la gestion des conflits d'intérêts et le déroulement de la réunion.

Le président de l'IRD s'est exprimé en faveur d'un rapport par le jury d'admission en vue d'une amélioration continue de l'ensemble des deux processus admissibilité et admission ; ce rapport comportant des éléments généraux sur les critères pris en compte, la gestion des conflits d'intérêts et le déroulement de la réunion du jury d'admission.

Concernant les **postes profilés**, les présidents de commission et du Conseil scientifique ont exprimé qu'ils comprennent que la direction de l'institut formule ses priorités scientifiques et géostratégiques dans l'affichage des postes ouverts à concours. Cependant selon eux, la mise en œuvre de cette stratégie n'est pas, à ce jour, satisfaisante. Les postes profilés alourdissent l'admissibilité en nécessitant un jury pour chaque profil. De plus, leur rédaction, souvent confuse, trop précise voire peu cohérente, semble à l'origine du faible nombre de candidats dont les candidatures sont couramment de moindre niveau par rapport aux concours généraux. Les présidents des commissions et du CS prônent une stratégie de coloriage pluriannuel.

La DGDS instruit actuellement un cadrage d'ensemble et pluriannuel tant scientifique que géostratégique sur les recrutements de chercheurs et incite fortement les commissions et le CS à faire des propositions pour « La science de demain au Sud et avec le Sud ».

III. Examen d'activité des ingénieurs et techniciens (IT)

Une proposition de nouvelle procédure d'examen d'activité des IT par les commissions a été soumise pour avis aux instances en 2012. Leur présidents convergent sur le souhait d'une synchronisation par structure de cet examen, ceci en vue de renforcer le sens et le lien entre les points de vue de l'agent, de la structure et de l'institut (cf avis des commissions et du CS des comptes rendus de sessions 2012).

IV. Appréciation du rapport d'activité biennal des chercheurs

Les commissions émettent une appréciation sur un rapport biennal d'activité des chercheurs qui comprend un avis argumenté assorti, à l'IRD, d'une note (A, B ou C).

Les discussions du 17 janvier ont porté sur le caractère réducteur de cette notation en regard de la diversité des activités d'un chercheur dans le cadre des missions de l'IRD (production académique, partenariat, management, valorisation, ...). Ainsi, un chercheur ayant une production scientifique académique d'excellent niveau peut avoir une note B du fait de sa faible participation à des activités en partenariat au Sud. Ne pas en tenir compte, et lui laisser une note A revient à minimiser la singularité des missions Sud de l'IRD. De plus, les présidents de commissions ont formulé le souhait d'émettre dans le cas d'appréciations réservées des recommandations individualisées d'accompagnement des chercheurs privilégiant une première étape entre l'agent et le président de commission.

La MES instruit le dossier d'évolution de la notation par exemple par critères en concertation avec les principales parties prenantes.

V. Avancement de grade des chercheurs

L'avancement de grade des chercheurs se fait dans le cadre d'une campagne annuelle avec des dates officielles d'ouverture et fermeture de campagne. Un dossier soumis hors période d'ouverture de campagne, pour des raisons d'équité n'étant pas recevable, les présidents de commissions demandent que seuls les dossiers recevables leur soient transmis.

La MES s'assurera auprès de la Direction des ressources humaines que la prochaine campagne mentionne clairement la date limite de recevabilité des candidatures et que ne soient transmis aux commissions que les dossiers recevables.

Les discussions du 17 janvier ont aussi porté sur le rôle du Conseil scientifique dans la procédure d'avancement et les termes du débat sont les suivants. Le président du CS a rappelé que le CS n'a pas dans ses attributions de faire des évaluations individuelles, que ce soit des chercheurs ou des ITA, sachant que c'est le travail des commissions. Le CS n'est pas une instance d'évaluation mais une instance de réflexion et de proposition de l'institut en matière de politique scientifique. Lors de sa dernière session, de novembre 2012, le président de l'IRD a demandé au CS de rendre un avis sur l'interclassement qu'il avait prévu d'effectuer entre les différents classements des commissions. Cet avis, prévu dans les textes, a été rendu par le CS. Mais ce dernier se pose la question de son intérêt, pas tant parce que le dernier n'a pas été suivi par le président (c'est son droit), mais parce que 1) de tels avis du CS ne peuvent avoir de sens que s'ils ont une valeur ajoutée par rapport à ceux des autres instances ayant à en juger, en particulier les commissions ; 2) le CS estime n'avoir pas toute l'information nécessaire pour délivrer des avis pertinents, l'interclassement proposé par le président n'étant accompagné d'aucune explication.

Cet avis étant une obligation faite par les textes, le CS demande que les textes soient modifiés en conséquence. Les débats concluent sur l'intérêt d'une telle modification.

Le président de l'IRD exprime son accord a priori pour que soit étudiée la possibilité d'évolution de cette procédure, la MES est chargée d'instruire ce dossier.

*Agir avec le Sud
Acting with the South*

www.ird.fr

VI. Éméritat

Gilles Pison présente quatre critères d'évaluation en vue de l'octroi de l'éméritat tels que vient de les préciser le Conseil scientifique. Les échanges de la conférence des présidents du 17 janvier amènent à proposer un cinquième item. Ainsi, les critères de la première campagne 2013, accessibles sur l'intranet, sont :

- la contribution particulièrement importante à la recherche pour le développement sur l'ensemble de la carrière,
- les impacts de ces activités dans les domaines environnemental, social, éthique et en matière de gouvernance,
- la participation significative à des tâches d'intérêt collectif,
- la qualité et la faisabilité du projet d'activités envisagé dans le cadre de l'éméritat et sa contribution aux missions et objectifs de l'Institut,
- la pertinence et la cohérence du projet au regard des activités et des objectifs de la structure d'accueil.

VII. Entités de recherche et Laboratoires Mixtes internationaux (LMI)

Concernant l'évaluation des entités de recherche, organisée actuellement par l'AERES, les commissions sont sollicitées pour désigner un expert du comité d'évaluation. Les présidents de commission souhaitent disposer d'un résumé du projet d'unité en amont de cette désignation.

Concernant les LMI, M. Dreyfus informe d'un travail en cours en vue d'une co-évaluation par un comité mixte d'institutions des Suds et de l'IRD des cinq premiers LMI créés en 2009. L'enjeu, au-delà de l'évaluation de chacun des LMI, est un retour d'expérience sur cet outil de partenariat qui a rencontré un succès clair et dont les déclinaisons sont variées.